

ASC 2021 : Bis repetita ?

Janvier 2021 – IL – DOGSO

L'ouverture des prestations du CSE dès janvier 2021 n'est possible que si un budget ASC (« Activités Sociales et Culturelles ») est voté en fin d'année 2020.

Conscients de cette réalité, vos élus CFE-CGC Orange, ont proposé lors du CSE du 17 décembre 2020 un budget fidèle à leurs valeurs :

- Une redistribution plus importante aux salariés.
- L'abandon du QF au bénéfice du grade, plus équitable et moins intrusif.
- Un abondement par enfant.
- Un montant plus important pour les salariés en situation de handicap.
- La liberté d'utiliser la totalité du montant alloué à la convenance du salarié.

➤ **Le budget CFE-CGC Orange propose les montants suivants :**

Niveau	Sans enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	Enfant sup.
A/B/C	1 030 €	1 260 €	1 490 €	1 720 €	230 €
D	925 €	1 155 €	1 385 €	1 615 €	230 €
Dbis	825 €	1 055 €	1 285 €	1 515 €	230 €
E	725 €	955 €	1 185 €	1 415 €	230 €
F	525 €	755 €	985 €	1 215 €	230 €
G	225 €	455 €	685 €	915 €	230 €

*Tableau magique CFE-CGC Orange

Bien que la CFE-CGC Orange ait été la seule organisation syndicale à proposer un budget ASC en décembre, celui-ci a été balayé d'un revers de main par les autres organisations syndicales, les prestations ASC ne verront donc malheureusement pas le jour avant...**(ne battons pas le record de l'an dernier)**. Cela est regrettable, d'autant plus que certaines prestations

d'urgence « aide secours » et « handicap » doivent être mises en place dans les plus brefs délais afin d'aider ceux qui en ont le plus besoin.



➤ **Salariés du CSE**

Le CSE emploie à ce jour 15 salariés pour son fonctionnement et pour délivrer les prestations ASC. Il y en avait 16 en 2020 mais un salarié a fait une rupture conventionnelle en fin d'année. Les salaires amputent non seulement le budget de fonctionnement (AEP) mais également celui des ASC. **La politique d'emploi et salariale du CSE a donc un impact sur vos prestations.** C'est pourquoi, dans les budgets qu'elle a

présenté, la CFE-CGC Orange n'a pas intégré le remplacement du salarié qui a quitté le CSE.

Evidemment, la CFE-CGC Orange n'a pas pour objectif de licencier les salariés du CSE, mais en revanche, nous refusons de remplacer les départs puisque le nombre d'ouvrants droits (OD) va baisser chaque année.

➤ **Actualités :**

- **CESU Handicap** : La CFE-CGC Orange n'a eu de cesse de faire des alertes lors des CSE du mois d'octobre et novembre sur la brume qui s'accumule sur les CESU handicap. Beaucoup d'éléments ayant rendu cette prestation difficilement accessible aux OD pouvant prétendre à celle-ci, les élus de la CFE-CGC Orange ont fait voter une résolution afin que les OD puissent bénéficier d'un report exceptionnel de leurs CESU 2020 en 2021. Une information sera envoyée rapidement aux ouvriers pour les informer de cette possibilité indiquant la date du 31/01/21 comme date butoir.
- **L'accueil téléphonique du CSE** n'est pas encore actif à ce jour, celui-ci sera normalement effectif courant janvier.
- **Les remboursements de billets OUIGO** ne sont pas possibles à ce jour car ce prestataire n'est pas en capacité de fournir des factures nominatives. La CFE-CGC Orange a proposé que les demandes de remboursements soient acceptées sur justificatif de paiement la mise en place d'une résolution lors du dernier CSE afin que celui-ci valide les demandes de remboursement sur justificatif, **cela a été refusé par les autres organisations syndicales.**
- La **crise** sanitaire actuelle et l'explosion des ventes génèrent un engorgement des Services Postaux et des transporteurs. Dans ce contexte, il y aura des **retards pour les livraisons des cartes ou chèques** que vous avez effectués auprès du CSE.

**A quand le bon tempo ? A quand cette faculté de se mettre à la place et de comprendre les attentes des bénéficiaires ?
C'est certain, il faudra du changement et vite... pour mieux oublier 2020 avec un budget voté rapidement par l'ensemble des organisations syndicales.**

Vous pouvez compter sur la CFE-CGC Orange qui restera force de proposition afin de défendre les intérêts des ouvriers de la DO GSO !

La CFE-CGC Orange revendique :

- Davantage de réactivité dans la mise en place des prestations afin de s'adapter aux besoins réels
- La simplicité et la liberté de choix pour les bénéficiaires
- La dématérialisation des justificatifs (envoi par mail) afin de bénéficier de prestations rapides, simples et lisibles

Vos référents ASC CFE-CGC à la DO GSO :

Nadine BEMER 06.74.64.55.18
Emilie GALL 06.73.27.27.11
Pierrette LATOUR 06.77.41.88.01
Frédéric LAURENT 06.77.49.85.22



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG